



AGIR!

Le mot du Président

Ouf, les élections sont terminées.

Nous concernant, le Président élu a promis de bouger sur l'individualisation de l'allocation adulte handicapés - c'est-à-dire que son calcul se fera sans tenir compte des revenus du conjoint. Ce qui était un long combat du Sénat dans la mandature précédente. Quant à une revalorisation pour les minimas sociaux et retraite, ils pourraient tenir compte de l'inflation actuelle.

Ce qui ne pourrait changer serait de mettre les mêmes conditions de renouvellement « à vie » pour les personnes entre 50 et 79% dont l'état de santé ne peut pas évoluer.

Il serait plus simple de se baser sur ce qu'il se fait pour les personnes en situation de handicap à plus de 80% en règle générale pour éviter toute situation ubuesque. Mais ça, personne n'en parle, et pourtant c'est une question de logique, quand on voit la case sur le dossier médical qu'il n'y a pas d'évolution favorable.

Visiblement les promesses pour améliorer le pouvoir d'achat des personnes en situation de handicap pouvant travailler seraient de :

Mieux accompagner les étudiants en situation de handicap dans le supérieur en leur offrant une allocation jusqu'à 500 euros par mois

- Améliorer l'accessibilité des centres de formation
- Encourager l'apprentissage pour les jeunes en situation de handicap.

Pour les autres oualou, circulez il n'y a rien à voir sauf si comme je le disais plus haut l'AAH est calculée sur l'inflation.

Les vacances arrivent bon an mal an.

Nous n'assurerons pas de permanences cet été mais restons présents téléphoniquement.

Par contre nous serons au forum des associations le 3 septembre sur le parking supérieur couvert Avenue Carnot à Alès entre 9h et 16h pour répondre à toutes vos questions en remplacement de notre permanence de Septembre.

Bon trimestre à vous

Le Président
Fabrice Houel

Dans ce numéro :

Réforme des	2
Appeler la sécu version LSF	2
Arnaque SMS carte vitale	3
Variole du singe	3
Maison de Ma Région	3
Détente	4

Prochaines permanences les 2èmes lundis du mois de 9h à 11h à l'Espace André Chamson à Alès* 2 Bd Louis Blanc :

- Le 3 Septembre au forum des Associations à Alès de 9h à 16h
- Le 10 octobre 2022 de 9h à 11h
- Le 14 Novembre 2022 de 9h à 11h

***Sous réserve de modifications, contactez nous au 06 65 17 06 23 pour vous assurer de la tenue des permanences**

Réforme des fauteuils roulants : des craintes... et des espoirs

.Le projet de réforme de prise en charge des fauteuils roulants par l'Assurance maladie continue de susciter l'inquiétude. Même si le Gouvernement assure qu'il est prêt à amender les points les plus contestés. Une opération médiatique a lieu ce samedi 26 mars devant l'Assemblée nationale. Le projet de décret a en effet de quoi inquiéter leurs utilisateurs,

Impossible de garder son vieux fauteuil

Si le décret sortait en l'état, il deviendrait impossible de garder son vieux fauteuil, Dès lors qu'il aurait été financé, même partiellement, par l'Assurance maladie, son propriétaire devrait le restituer à un centre homologué. « L'assuré signe un engagement de restitution lors de l'achat de son véhicule », précise le texte.

Par ailleurs, « le renouvellement de la prise en charge du VPH (manuel, électrique ou autre) ne peut intervenir avant une période de cinq ans », stipule le projet de décret. Un sacré bond en arrière, puisque ce délai est aujourd'hui de deux ou trois ans. Le projet de décret prévoit, en outre, une seule possibilité de dérogation : « L'évolution rapide de la pathologie du patient. »

Pas deux fauteuils en même temps

Si vous avez besoin d'un fauteuil roulant manuel et d'un fauteuil roulant électrique ? Ou de deux fauteuils manuels ? Impossible. La prise en charge de l'un exclurait celle de l'autre. À une exception près : pour les enfants de moins de 16 ans.

Enfin, pour certains types de fauteuils, les utilisateurs n'auraient d'autre choix que de recourir à la location longue durée. Ce serait le cas, notamment pour les fauteuils roulants multiposition et de verticalisation.

Des signes d'ouverture sur les points de crispation

Lors du 4^e comité de pilotage national sur les aides techniques, fin février, Sophie Cluzel a donné des signes d'ouverture sur ces points de crispation. « La négociation intégrera (...) la possibilité de renouvellement anticipé du fauteuil au regard de son état d'usure et de l'évolution de la pathologie », a précisé la secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées. Mais aussi la possibilité de remboursement de plusieurs fauteuils « si le besoin est identifié et objectivé ».

Quant à la restitution de l'ancien fauteuil, elle se ferait « uniquement de façon volontaire ». Enfin, Sophie Cluzel promet « l'accès à la propriété ou à la location en fonction des prescriptions ». La location longue durée ne serait donc plus la seule option possible.

Et le financement ?

Mais elle a également précisé que ces négociations s'appuieront sur l'avis de la Haute autorité de santé... qui n'a pas encore été rendu public. De plus, le calendrier est très serré, avec l'élection qui a eu lieu. Initialement, l'objectif du Gouvernement était que la réforme entre en vigueur en juillet 2022.

Sourds : l'Assurance maladie accessible par téléphone

Si joindre la Caisse d'assurance maladie (CPAM) peut parfois relever du parcours du combattant avec de longues minutes d'attente au téléphone, quid des personnes sourdes ou malentendantes ? Depuis le 5 avril 2022, pour toute question ou démarche à réaliser auprès de l'Assurance maladie, l'accueil téléphonique est désormais accessible en langue des signes française (LSF), en transcription en temps réel de la parole (TTRP) ou en langue française parlée complétée (LFPC).

Une traduction en direct

Comment ça marche ? Rendez-vous sur le site ameli.fr. Il faut cliquer sur le pictogramme « sourds et malentendants » positionné tout en haut sur toutes les pages du site et ensuite choisir le lieu d'appel (en métropole ou dans les territoires d'outre-mer) puis le mode de communication. Un opérateur-relais diplômé de la plateforme d'interprétation *Elioz*, formé aux trois modes de communication et soumis au secret professionnel, fait le lien entre le conseiller de l'Assurance maladie et l'assuré. Il est en revanche nécessaire de disposer d'une webcam pour un échange en LSF ou en LFPC afin de visualiser les signes. Ce service est ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 17h et le vendredi de 8h30 à 16h

Solution universelle d'accessibilité ?

Pour rappel, le gouvernement s'est engagé en février 2022 à réformer d'ici 2024 le système d'accessibilité téléphonique pour les personnes sourdes, malentendantes ou aphasiques, promettant « la mise en œuvre d'une solution universelle de l'accessibilité », pour remplacer le système actuel jugé non satisfaisant

Nouvelle carte Vitale : attention à l'arnaque par SMS !

Une arnaque par SMS

Cette tentative d'arnaque s'opère par SMS. Vous recevez un message vous demandant de cliquer sur un lien afin de renouveler votre carte Vitale. Ce lien vous conduit vers une page internet similaire à celle de l'Assurance maladie. Il vous est demandé ensuite de renseigner votre nom, votre adresse et enfin vos coordonnées bancaires. Cette arnaque vous demande ainsi de payer quelques centimes d'euros afin d'obtenir votre nouvelle carte Vitale. Les fraudeurs peuvent aussi vous contacter par téléphone en se faisant passer pour votre banquier afin que vous lui communiquiez des informations personnelles et bancaires. Le but est de vous faire croire qu'il veut mettre fin à l'arnaque alors qu'il veut en réalité la finaliser.

Comment éviter cette arnaque ?

Afin d'éviter d'être piégé, plusieurs éléments sont à retenir :

L'Assurance maladie ne demande jamais par message de mettre à jour sa carte Vitale.

La mise à jour d'une carte Vitale est gratuite et se fait sur des bornes spécifiques en pharmacie ou chez votre médecin. Elle ne se fait jamais sur internet.

Seule la connexion sur votre compte Ameli permet l'échange sécurisé de vos informations avec l'Assurance maladie.

Recevoir un appel le soir et le week-end de votre banquier ou conseiller bancaire est suspect. Ne divulguez aucune information bancaire durant ces appels.

Faites opposition immédiatement lorsque le fraudeur a réussi à obtenir vos coordonnées bancaires.

N'HESITEZ PAS A CONTACTER VOTRE ORGANISME D'ASSURANCE MALADIE POUR ETRE CERTAIN QUE VOUS NE FAITES PAS L'OBJET D'UN MAIL DOUTEUX

Variole du singe

Après le Covid, la variole du singe, qui se propage actuellement dans plusieurs pays du monde, est une maladie qui elle semble bien connue des scientifiques. «Le virus paraît actuellement se transmettre comme une infection sexuellement transmissible, ce qui a décuplé sa transmission autour du monde», selon des experts de l'Organisation mondiale de la Santé.

Concernant les symptômes «classiques», qui apparaissent normalement entre six à seize jours après l'infection, l'organisation liste «fièvre, maux de tête intenses, douleurs musculaires, douleurs dorsales, fatigue». Ces symptômes sont les premiers à apparaître, et s'installent pendant un ou deux jours.

Vient ensuite une deuxième phase de symptômes, avec l'apparition d'éruptions cutanées. «Les lésions cutanées sont généralement plates ou légèrement en relief ; elles peuvent contenir un liquide clair ou jaunâtre, puis former une croûte qui se dessèche et finit par tomber», précise l'OMS. Ces boutons sont semblables à ceux de la varicelle, ce qui explique notamment qu'en Grèce, le premier cas suspect de variole du singe était en réalité un cas de varicelle.

La Maison de Ma Région est ouverte à Alès.

Vous y trouverez des informations pour créer votre entreprise d'aide à la personne (aides..), comment avoir la carte jeune régionale et les avantages qu'elle vous octroie, l'orientation professionnelle, comment se faire connaître pour votre entreprise, comment utiliser et bénéficier de l'éco chèque électrique pour l'acquisition d'un vélo électrique, et bien d'autres renseignements que nous ne pouvons pas vous donner.

L'adresse est au Hup (bâtiment près de l'ancien PTT, France Télécom/Orange), des Martyrs de la Résistance, 30100 Alès, Tel : 04 67 17 88 30, mail : maisonregionales@laregion.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

NOUS AVONS CHANGE D'ADRESSE MAIL VU LE NOMBRE DE SPAMS QUI ARRIVAIENT SUR L'ANCIENNE. Désormais vous pourrez nous contacter sur :

agih30100@gmail.com

Association Gardoise des Invalides et Handicapés

80 Avenue des Maladreries
30 100 ALES

Adresse mail :
agih30100@gmail.com.fr

Retrouvez nous sur
le site : <http://agih10.wix.com>

Permanences le 2^{ème} lundi du mois de 9h à 11h, Salle Truffaut, 2eme étage, accès direct par ascenseur dans la cour, salle Carné, Espace André Chamson 2 Bd Louis Blanc, 30100 ALES (sauf mois Juillet et Août), la permanence de Septembre a lieu au forum des Associations

Permanences suspendues pour le moment

En dehors de ces permanences vous pouvez joindre :

Fabrice Houel : 06 65 17 06 23

Marinette Zweipfennig : 04 66 30 11 55

Jean Paul Masson : 06 76 54 39 90

SOLUTION TRIMESTRE PRECEDENT

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II									
III									
IV			■			■			
V							■		
VI				■					
VII								■	
VIII					■				
IX									

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I	R	O	S	S	I	G	N	O	L
II	O	U	I	■	N	A	I	V	E
III	T	■	T	R	O	U	■	I	N
IV	U	S	E	E	■	L	E	N	T
V	R	O	■	C	L	E	S	■	I
VI	I	N	O	U	I	■	S	I	L
VII	E	N	■	S	■	T	E	L	L
VIII	R	E	V	E	N	U	■	L	E
IX	S	T	A	R	O	S	T	E	S

HORIZONTALEMENT

I. Couvre la plaie. II. Boursicoteraï. III. Registre. IV. Préposition. Vieille vache. Héros de Corneille. V. Zorilles du Cap. Volonté enfantine. VI. Montra son opposition. Possédâmes. VII. Protégera. VIII. Guère épais. Haute sur pattes. IX. Secte dont Jésus fut peut-être membre.

VERTICALEMENT

1. La marque du père. 2. Elles habitent dans le Sud-ouest. 3. Ville de Serbie. Grosses mouches. 4. Il ressemble forcément à quelqu'un. Consultée. 5. Anémiée. 6. Dispose. Sorti de nulle part. 7. Porteur d'une robe retroussée. Plan d'eau. 8. Prise d'air. Petite quantité. 9. Pas très enthousiastes.